



Eau potable et assainissement : à quel prix ?

- Compte-rendu -

Petit-déjeuner débat en présence de Pierre-Alain
Roche et François Guerber, auteurs du Rapport du
Conseil général de l'environnement et du
développement durable

14 décembre 2016
Paris

TABLE DES MATIERES

Mot d'accueil	3
Présentation du rapport.....	4
Échanges avec la salle	13

Mot d'accueil

Sophie AUCONIE

Co-présidente du Cercle français de l'eau, gouverneure au Conseil mondial de l'eau (CME)

Bonjour à toutes et à tous. Merci d'être présents ce matin, tôt et aussi nombreux. Pour le CFE, c'est toujours un vrai plaisir de voir que les débats que nous organisons ont un écho à travers vous. Je voudrais saluer la présence de nos deux intervenants, à qui je vais demander de venir me rejoindre. Il s'agit de Pierre-Alain Roche, qui a de nombreuses fonctions dans le domaine de l'eau et qui partage les bancs du Conseil mondial de l'eau avec moi, en tant que gouverneur. J'en profite pour saluer Blanca Jiménez-Cisnero, qui est ici aussi et qui est gouverneur avec nous au Conseil mondial de l'eau. Je vais demander à François Guerber de nous rejoindre également. Tous les deux font partie des co-auteurs d'un rapport sur le prix de l'eau, « Eau potable et assainissement : à quel prix ? »

Le CFE a pour objet de réunir les différents acteurs de l'eau en vue d'échanger, de débattre sur la conjoncture, sur l'actualité liée à l'eau, dans un spectre très large, évidemment. Au-delà de ces débats des matinées, qui ont lieu à peu près tous les deux mois ou en tout cas, au gré de l'actualité – si elle est plus chargée, les rencontres sont plus régulières –, le CFE organise chaque année un colloque. Celui de l'année 2017 aura lieu le vendredi 27 janvier. À vos agendas, donc : le sujet sera passionnant ! Ce colloque aura lieu à l'Assemblée nationale, le matin, de 8 h 30 à 13 h. L'idée était d'échanger sur les priorités pour l'eau en France dans les dix prochaines années. Ce sera donc en quelque sorte un manifeste pour l'eau d'ici à 2025. Les inscriptions à ce colloque sont ouvertes à partir de demain sur le site Internet du Cercle français de l'eau : « www.cerclefrancaisdeleau.fr ».

L'idée, pour nous, est d'écouter la présentation du Rapport par nos deux co-auteurs, que je remercie encore d'être là ce matin, et de donner très vite la parole à la salle.

Je voudrais juste saluer Sylvie Laigle et Sarah Robin, qui ont organisé et préparé cette rencontre très matinale. Merci.

Je vous laisse maintenant la parole. Vous avez un temps qui est structuré. Je vous invite à venir au pupitre.

Présentation du rapport

François Guerber

Membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)

Merci, Madame la Présidente. Je vais commencer la présentation et Pierre-Alain fera la seconde partie.

Le choix du sujet tombe très bien, puisque nous avons « commis », comme on dit, un rapport il y a déjà maintenant presque une année, ce qui a permis de prendre un certain nombre de décisions, dont nous parlerons, à travers le Comité national de l'eau. Vous pouvez consulter le document sur le site Internet grâce au lien suivant : http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/010151-01_rapport_cle2b7248.pdf

Je présenterai les constats et analyses que nous avons faits et Pierre-Alain, les recommandations qui en sont tirées et les décisions qui ont d'ores et déjà été prises.

Le premier constat que nous faisons – j'irai vite parce qu'il y a beaucoup de spécialistes, ici... – est que le secteur de l'eau est un secteur en maturité. Il n'est pas nouveau. Vous voyez ici un graphique sur le niveau des prix et leur évolution dans quelques grandes villes. La situation est plutôt satisfaisante. Le graphique à votre droite montre que c'est un service dont la tarification permet non seulement de couvrir les dépenses courantes, mais également d'avoir des recettes permettant d'investir.

Notre deuxième constat est que le prix de l'eau, quoi que l'on en pense, est très mal connu, si l'on entend par prix de l'eau le montant de la facture que paient les gens. La seule source d'information est le prix de 120 m³/an pour un abonné. Il faut savoir que parmi les abonnés, les consommations sont très variées. Il y a de gros consommateurs industriels, des ménages, mais également des immeubles collectifs avec énormément de population. Nous avons donc un mélange de tout cela, et ce qui est bien connu, c'est le tarif appliqué à ces 120 m³, que l'on trouve dans les bases de données de l'Onema, ainsi que la référence que suit l'Insee avec une enquête mensuelle auprès de 277 points de vente. C'est ce point de référence qui permet d'avoir des estimations, comme sur cette carte qui vient du rapport de l'Onema. Sur ce graphique, chaque unité de distribution ou autorité organisatrice a un tarif. On peut observer une dispersion de ces tarifs par rapport au nombre d'habitants, mais grosso modo, si l'on additionne l'eau potable et l'assainissement, le tarif se situe pour une grande majorité des gens entre 3,5 et 4,5 €/m³, ou 400 €/an par ménage.

Les tarifications comprennent une part fixe et une part proportionnelle. La référence de 120 m³ pose un peu question. En effet, le graphique situé à gauche montre que la population (en rouge) a augmenté régulièrement depuis plusieurs années, alors que le volume total vendu diminue. Si l'on fait le ratio par habitant, on constate une forte baisse, d'environ 2 %

par an, ce qui, sur une année, n'est pas très grave, mais qui, au bout de dix ans, commence à faire beaucoup. On estime donc que le volume de 120 m³/an qui était représentatif d'un ménage de trois personnes, il y a quelques années, a diminué, et le fait de consommer moins, étant donné qu'il y a une part fixe plus une part proportionnelle, amène une légère augmentation du prix moyen au mètre cube, qui peut monter de 1,2 % à 1,8 % multiplié par le prix de 120 m³.

Un autre élément est très important. Nous avons bien défini, dans le rapport, les différentes parties prenantes qui interagissent et qui aboutissent à la qualité et au prix des services : les opérateurs, publics ou privés, les autorités organisatrices, c'est-à-dire les instances de décision au sein des collectivités et groupements, puisque c'est une mission obligatoire de ces collectivités, les utilisateurs – que nous avons appelés ainsi plutôt que « consommateurs », pour montrer leur grande variété –, ainsi qu'un système, auquel on pense moins, de régulation et d'organisation de ces interactions. S'agissant des opérateurs, il y a un débat fameux sur l'option entre opérateurs publics et opérateurs privés. L'élément important à retenir est qu'il existe deux systèmes vraiment très différents de fixation des prix : pour les opérateurs privés, c'est par appel d'offres, avec un tarif qui sera fixé pour une durée d'une douzaine d'années, en général, alors que pour les systèmes publics, il peut y avoir régulièrement une révision des prix au cours de la vie des contrats. En revanche, dans tous les cas, l'ensemble des dépenses et des recettes s'équilibrent, puisque c'est au niveau des collectivités que les prix sont fixés. Vous pouvez voir en bas la courbe qui montre une augmentation de la part du public dans les dernières années en eau potable et une stagnation du pourcentage en assainissement. Je passe sur toutes les modalités de contractualisation : beaucoup de choses figurent dans le rapport.

J'en viens maintenant aux analyses de la mission. La première analyse, très importante, dont vous devez déjà être bien conscients sur le terrain, est la réforme de l'organisation territoriale avec, dans le cas particulier des services publics d'eau et d'assainissement, environ 24 000 services qui font soit l'eau potable, soit l'assainissement collectif. Nous n'avons pas indiqué l'assainissement non collectif. Nous n'avons pas le nombre précis, puisqu'il y a d'abord transfert aux EPCI et ensuite, possibilité de redistribuer à des syndicats existants, mais grosso modo, nous allons arriver à moins de 2 000, peut-être 1 500 autorités organisatrices dans un délai assez court, puisque ce sera au plus tard en 2020 et que nous voyons dans la presse que certains anticipent. La situation sera donc radicalement différente dans tous ces contrats par rapport à ce qu'elle est aujourd'hui. L'aspect positif est que nous avons quand même actuellement une corrélation avec la qualité de l'eau distribuée qui est meilleure avec les grandes unités qu'avec les petites. On peut donc espérer que ce processus de regroupement amènera des effets positifs.

La deuxième analyse porte sur la différence entre les charges et les prix, c'est-à-dire les coûts du service et la facturation. Ce schéma montre le raisonnement que doit suivre une autorité

organisatrice quand elle fixe le prix : elle doit non seulement équilibrer les charges de fonctionnement et les besoins d'investissement à court terme (pavés verts et violets sur la diapositive), mais il y a également une partie plus financière (partie rouge), avec des emprunts et des remboursements qui peuvent faire une différence par rapport au simple calcul figurant en haut. À titre d'exemple, pour le syndicat des eaux de Basse Ardèche, vous pouvez voir en violet la partie de charges financières représentée sur son budget, qu'ils ont énormément diminuée simplement grâce à des renégociations de prêts bancaires, aboutissant à une baisse des charges dans une période où les dépenses de fonctionnement augmentaient.

Voici un schéma que nous n'allons pas commenter, parce que cela nécessiterait une session spéciale, mais nous avons essayé de calculer les flux. Tous ces chiffres ne sont pas encore sûrs et certains, mais ce que vous pouvez retenir, c'est l'ordre de grandeur de ce que pèse le secteur de l'eau et de l'assainissement. C'est la case « utilisateurs » : 12 milliards et quelques de factures que paient les différents utilisateurs, qui aboutissent à des dépenses d'exploitation de 10 milliards et à toute une série de flux. Il est intéressant de souligner le flux des agences de l'eau, dont on parle beaucoup et sur lequel je reviendrai plus tard, parce qu'il y a bien sûr des recettes qui vont à l'agence de l'eau, mais il y a aussi des retours. Lorsque l'on fait le bilan de cela, ce n'est pas tout à fait neutre, mais c'est beaucoup moins important que simplement les recettes. Le même système est en vigueur avec le département et l'État pour la TVA et le retour de TVA.

Pour analyser ces charges, il importe de savoir qu'il y a eu quantité de tentatives universitaires – et l'Onema l'a également confirmé en réalisant un travail pendant cette période – de corrélérer le prix de l'eau avec les différents facteurs. Cela ne fonctionne jamais, parce que c'est trop global. On s'est aperçu qu'en revanche, il pouvait y avoir une corrélation entre les facteurs physiques, l'analyse détaillée du service de l'eau et les tarifs respectifs de l'eau potable et de l'assainissement et en distinguant les charges d'exploitation et les charges de patrimoine. En procédant ainsi, on arrive à faire des corrélations et même des explications pédagogiques. Pour prendre un exemple, si l'on va chercher de l'eau à 200 km, il y aura un poste important d'amenée de l'eau qui peut très bien s'expliquer si l'on compare avec un autre service, alors qu'en restant au niveau du tarif, on n'a pas d'explication.

Je passe rapidement sur les travaux que nous avons faits, avec une analyse sur ville de 100 000 habitants qui permet d'avoir des références et un détail avec des fourchettes de valeurs. Ce sont des éléments qui peuvent être utiles pour une autorité qui cherche à voir comment elle se situe par rapport à ses voisins ou qui veut informer le public sur la situation.

Nous avons également observé un élément intéressant à Grenoble. Nous séparons bien investissement et fonctionnement. Vous voyez ici un effort important de renouvellement de canalisations (barres violettes), qui se traduit par des baisses de coûts d'intervention, représentés par les graphiques linéaires.

Nous en arrivons aux recommandations émises à partir de ces constats, que Pierre-Alain va vous présenter.

Pierre-Alain Roche

*Membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD),
gouverneur au Conseil mondial de l'eau*

Merci. Deux ministres étaient à la l'origine de cette commande, le ministre de l'Intérieur et notre ministre, qui était à l'époque ministre de l'Écologie et du Développement durable et qui est maintenant celui de l'environnement, de l'Énergie et de la Mer. Ils se préoccupaient en fait de la facture du consommateur et donc, de la capacité que l'on avait à expliquer cette facture à tout le monde. Aussi, dans les propositions, nous nous sommes beaucoup calés sur ce qui est une menace pour un certain nombre, mais une opportunité pour les consommateurs, à savoir la loi NOTRe et la restructuration des autorités organisatrices. Dans le schéma général, nous avons essayé d'explicitier qu'il était fondamental de distinguer le rôle d'opérateur et le rôle d'autorité organisatrice. La collectivité doit négocier avec sa régie de la même façon qu'elle négocie avec un acteur privé. Elle doit négocier des performances et avoir un système de contractualisation interne sur le service rendu. Que l'on soit en régie ou en privé, nous l'avons vu dans la formation de la structure du prix, l'amélioration des technologies et les efforts des agents dégagent des gains de productivité. Le problème est celui de la redistribution de ces gains de productivité entre l'entreprise, les salariés de la régie, le consommateur ou le bénéfice pour l'investissement futur. Toute la restructuration de ces logiques de contrats, soit internes avec les régies, soit de type DSP, que l'on peut proposer, est basée sur l'amélioration la fluidité de cette redistribution entre les parties prenantes.

Cet effort de productivité est amorcé dans ce secteur. Ce n'est pas l'objet principal du rapport, parce que cela a beaucoup été analysé par ailleurs, mais vous savez très bien que nous avons des besoins de renouvellement très importants. Nous sommes dans la logique d'inciter à faire durer les réseaux, c'est-à-dire à avoir une gestion patrimoniale. Avoir une structure, ce n'est pas dépenser de l'argent pour le plaisir de renouveler des tuyaux, c'est les faire durer le plus longtemps possible avec le moins de risques futurs sur la pérennité de ce patrimoine. Les agences de l'eau sont déjà impliquées dans des actions au bénéfice du renouvellement des infrastructures. De façon générale, ces patrimoines sont extrêmement mal connus des collectivités locales, qui ignorent leur niveau de vétusté et qui n'ont pas de stratégie de renouvellement suffisamment adaptée. Cela commence à s'améliorer un peu pour l'eau potable, mais c'est encore très mauvais. Il y a donc un enjeu très fort de ré-optimisation de ces éléments et l'intervention des agences de l'eau fait partie des points sur lesquels nous avons insisté pour le faciliter.

Nous l'avons évoqué tout à l'heure, la facture d'eau standardisée, conventionnelle à 120 m³ ne donne aucune idée du taux d'effort des ménages, mais pour arriver à croiser des informations correctement, il y a tout un travail à faire. Ceux qui sont en expérimentation dans le cadre de la loi Brottes l'ont fait, dans un certain nombre de cas, mais si l'on s'intéresse à une question de tarification sociale, il est absolument indispensable à croiser les effets de ségrégation territoriale, qui sont très forts, et les effets de variation du prix de l'eau. Si l'on veut réellement aider les gens à faire face à leurs dépenses de factures d'eau, il faut tenir compte de ces deux facteurs. Nous y reviendrons.

Dans ce genre de mission, on est naturellement interpellé sur les flux des agences de l'eau. Nous n'avons pas actualisé avec données de 2016 et la préparation budgétaire de 2017, mais grosso modo, en termes de flux et de balance, dans la logique thatchérienne de « *I want my money back* », où le consommateur d'eau veut récupérer ses sous, cela s'est finalement assez bien passé pendant plusieurs années. C'est un tout petit peu plus délicat en ce moment du fait des prélèvements.

Si l'on regarde la TVA, la France n'est ni bien ni mal placée au plan européen, par rapport aux consommateurs. Ce service est taxé à 10 % pour l'assainissement collectif – c'est récent : il était de 5,5 % auparavant. Dans les autres territoires, sachant que le droit à l'assainissement est maintenant reconnu de la même façon que le droit à l'eau potable, on s'interroge un peu sur cette notion. Je dirai même que l'on pourrait même comprendre, au contraire, que l'assainissement fasse l'objet d'une TVA plus faible parce qu'il y a moins de services directement palpables par l'utilisateur, mais en tout cas, notre proposition est de ramener la TVA à peu près au niveau où elle était. On gagne tout de même de l'ordre de 200 M€ par an. Nous avons fait tout un parangonnage, dont je vous conseille vivement la lecture – c'est notre collègue Jean-Pierre Nicol qui l'a réalisé –, avec un certain nombre d'expériences historiques de la Grande-Bretagne, dans toutes ses composantes, du Portugal et de l'Italie, avec dialogue en particulier avec Bernard Barraqué. Je vous recommande vraiment la lecture de ces annexes. Le rapport compte un peu plus de 100 pages, mais les annexes en font 500. C'est un gros pavé, mais nous avons essayé de réunir des connaissances utiles pour tout le monde. Ce parangonnage, précisément, qui doit faire 70 pages, est très détaillé sur l'évolution des législations et des pratiques dans différents pays. Je vous le conseille parce que cela ne correspond pas à l'idée que l'on se fait de la réalité dans ces pays. Il y a beaucoup de réformes qui ont été annoncées, mais qui n'ont pas été mises en œuvre. Lorsque l'on veut regarder ce qui se passe, il est intéressant d'avoir une information précise. Nous avons tiré quelques enseignements, qui ne sont pas extrêmement originaux pour nous. L'essentiel, c'est l'autorité organisatrice et sa capacité à se faire entendre, à se faire obéir par les opérateurs, quels qu'ils soient. C'est sa puissance de négociation, qui, finalement, est la clé du service rendu à l'utilisateur, à condition, bien sûr, qu'elle soit suffisamment contrôlée par les usagers à travers des mécanismes de transparence et de partage d'informations et

qu'elle soit challengée par une transparence nationale ou européenne qui lui permette de savoir comment se situe un territoire par rapport à d'autres. Nous ne partageons pas l'idée que tout cela est trop compliqué pour être compris par le commun des mortels. Nous disons au contraire que tout cela est parfaitement simple. Il suffit de savoir à quelle distance on prend l'eau, quel est le traitement qui est nécessaire, quelle est la nature d'un certain nombre de paramètres sur les réseaux, comme les puissances qui sont nécessaires, donc un certain nombre de paramètres techniques élémentaires qui font qu'assez naturellement, à Nantes, ce n'est pas la même chose qu'à Grenoble et qu'il ne faut pas s'étonner que le prix de l'eau soit différent.

Nous insistons beaucoup, parce que c'est finalement la clé, dans un système qui est financé par l'utilisateur, sur l'effet de la performance des services. Un travail assez important a été réalisé sur des logiques de contrat de performance. Là encore, peu importe qu'il s'agisse de contrats privés ou de contrats internes publics : de toute façon, la logique est d'avoir des clauses de revoyure et des indicateurs qui permettent de s'assurer que les résultats sont importants.

Nous avons identifié une nomenclature de restructuration de l'information délivrée à travers Sispea, à travers les rapports des maires et dans l'ensemble des bases de données. C'est un effort important de restructuration de l'information. Si l'on veut faire un progrès dans l'information des usagers, aujourd'hui, les seuls qui fassent un petit effort dans ce domaine, c'est *60 millions de consommateurs*, qui essaie de décortiquer et de comparer, avec des résultats dont certains ne sont pas totalement satisfaits – je vois des moues dans la salle... Je dis que *60 millions de consommateurs* a raison de se poser ce genre de questions, a raison de mettre ces questions sur la table, pour que cela challenge chacun des acteurs afin que la sphère publique joue son rôle de transparence et d'information tel qu'il est promis par le système de régulation à la française.

Nous sommes dans un système où il n'y a pas de régulateur national qui a la main sur les contrats et sur les prix. Nous sommes dans ce que l'on appelle, en termes économiques, la régulation par la mise en lumière, « *sunshine regulation* ». Nous nous sommes permis de dire que nous étions plutôt dans la « *moonlight regulation* », parce que nous étions encore au clair de lune et que le soleil était un peu « faiblard »... Nous proposons donc que l'autorité régulatrice, l'État, sous le contrôle de la commission, bien sûr, joue mieux son rôle de mise en lumière et qu'il aille, à travers le renforcement de Sispea, à travers les analyses de benchmark par strates de population, vers quelque chose qui soit plus concret dans son rôle.

Le régulateur français est assez dispersé, si on le compare à d'autres, parce que nous avons toute panoplie d'outils de régulation qui sont sectoriels : qualité de l'eau distribuée, qualité des rejets, équilibre économique... Tout cela est traité de façon très segmentée et finalement, le régulateur national, qui la réunion de l'ensemble des acteurs de la régulation nationale, n'est pas très lisible pour les uns et pour les autres, précisément parce qu'il y a

beaucoup d'acteurs. Nous avons donc proposé que ces acteurs se réunissent pour faire annuellement un rapport du régulateur, comme il existe des rapports du régulateur dans les systèmes où il y a un régulateur unique défini, de façon à réunir les éléments de sa propre performance de régulation et qu'il sache qu'il s'expose, en quelque sorte, dans la discussion pour savoir quel est l'effort qu'il réalise en matière de régulation, comme c'est fait dans d'autres secteurs comme celui des transports, par exemple.

Nous n'avons pas présenté tous les aspects dans ce diaporama, parce que nous savons qu'il faut laisser du temps au débat. J'ajoute juste un point sur les décisions du Comité national de l'eau. Sophie Auconie préside le CCPQSPEA, le Comité consultatif pour la qualité et les prix des services publics d'eau et d'assainissement, qui a été mandaté pour faire le suivi des préconisations présentées dans le rapport. Une analyse a donc été faite et sur les trente ou quarante recommandations que nous avons faites, un certain nombre de priorités ont été retenues par le Comité national de l'eau sur proposition du CCPQSPEA. Ces recommandations vont au plus facile. Je me suis permis de le dire, tu n'étais pas présente. Ce sont celles qui permettent de renforcer un peu le dispositif, de faire en sorte que les agences accompagnent les collectivités dans leurs dispositifs. Il n'est pas rentré dans le dur de l'exercice, qui est d'arriver à réformer le système d'information et à le rendre public. De la même façon, et c'est l'un des points que nous avons évoqués dans le rapport, il a repris une de nos propositions qui était d'utiliser les expérimentations de la loi Brottes pour avoir des systèmes d'indicateurs qui permettent de préfigurer tout un ensemble de choses sur la notion de tarification sociale. En revanche, il n'a pas du tout repris notre proposition consistant à dire qu'au lieu de se polariser sur les expérimentations de la loi Brottes de tarification service par service, il serait beaucoup plus astucieux, économiquement et socialement, d'asseoir d'un système de « chèque eau » sur le « chèque énergie », pour différentes raisons. Pour être capable de bâtir un « chèque eau », il faut de l'information sociale sur les personnes, la situation des ménages et leurs capacités financières, et il faut de l'information sur les tarifs. Ce qui est secret, à juste titre, ce sont les revenus des ménages. Ce qui est public et facile à faire circuler, c'est l'argent des services. L'État sait faire remonter de l'argent à partir des services publics de l'eau et de l'assainissement, nous l'avons vu dans un certain nombre de dispositions. On sait donc faire circuler des flux pour financer les tarifications sociales et on sait faire circuler l'information sur les tarifs. Dire que le système du « chèque énergie » pourrait être étendu au « chèque eau », avec un volet dédié à chacune des dépenses, mais en ayant un système intégré autour de la même précarité, pour faire simple, finalement – il n'y a pas de si grandes différences entre les ménages qui sont en situation de précarité pour l'énergie et pour l'eau –, nous paraît être une mesure de grande simplification par rapport à tout ce qui s'invente. En tout cas, les tarifications qui essaient de bricoler à travers les barèmes des tranches tarifaires de l'action sociale nous paraissent être hors de quelque chose qui pourrait aller vers une meilleure répartition des capacités de faire face à ces besoins essentiels de l'ensemble de la population. Nous n'avons pas mis ce point

dans les transparents parce que nous voulions être clairs et cohérents avec ce qui est décidé. Ce que nous avons présenté, globalement, ce sont des choses qui ont été décidées, mais dans le rapport, il y a quantité de choses qui n'ont pas été et nous comptons sur Sophie pour que cette réflexion soit poursuivie.

Mon sentiment est qu'il s'agit d'un sujet qui est récurrent – le fait que les ministres aient demandé un rapport sur cette question n'est pas un hasard –, mais qui est relativement à bas bruit, en dehors de quelques publications qui reviennent un peu comme des marronniers dans la presse consumériste et de quelques conflits locaux dont les uns et les autres, dont certains dans la salle, se font l'écho. Mais tout cela n'est en quelque sorte que l'écume de la réalité d'un besoin d'amélioration de l'information collective sur ces services publics et sur leurs performances. Plus vous tardez à mettre en œuvre des améliorations techniques dans ce domaine, plus vous renâchez à vous mettre au travail pour développer les indicateurs du type de ceux que nous avons proposés pour approfondir ces questions, plus vous vous exposez à ce que les tensions se poursuivent, à ce que les incompréhensions subsistent et donc, à rester dans un système où une chose très simple, le prix de l'eau, soit considéré comme très compliqué par tout le monde.

Merci.

Sophie Auconie

Merci infiniment pour cette présentation. Je suis ravie de pouvoir participer à l'exposé sur ce sujet parce qu'effectivement, le monde de l'eau évolue et est toujours source d'inquiétude. Lorsque la gestion de la ressource en eau a été assurée par bassin versant, cela a été la révolution, en 1964 : tout le monde était très inquiet, puis les choses se sont faites de façon très structurée et construite. Ensuite, le transfert de la compétence de l'assainissement aux EPCI, qui avait également été l'objet de certaines inquiétudes, notamment de la part des élus, des consommateurs, des usagers. Puis, les choses se sont faites et aujourd'hui, à travers de la compétence de l'eau potable aux EPCI pour réduire le nombre d'autorités organisatrices est un sujet d'inquiétude de la part des collectivités. Je suis déléguée à l'eau à la ville de Tours, où nous avons un prix de l'eau très bas, et nous sommes tous très inquiets de savoir ce qu'il va advenir de ce prix de l'eau lorsque l'ensemble des syndicats se seront retrouvés au sein de cette autorité organisatrice unique. C'est un véritable sujet, qui inquiète aussi les consommateurs.

Deuxième sujet : l'eau paie l'eau. Il y avait eu un premier test, du temps du gouvernement précédent, consistant à prélever une somme aux agences de l'eau pour participer au budget de l'État. Cela n'a pas été très communiquant, cela n'a pas été très médiatisé. Aujourd'hui, c'est devenu plus régulier. Est-ce une révision de notre système où l'eau paie l'eau, que je trouvais vraiment parfait ? Cette révision met un peu ce sujet en cause. Nous ouvrirons peut-être le débat avec cette question.

La troisième chose est en lien avec l'Europe. Je salue la présence ici de Camille Meunier, qui travaille avec nous au CCPQSPEA, et j'ai vu que dans tes préconisations, tu proposais que les fonds européens participent à renouveler les réseaux et l'ensemble des équipements liés à l'eau. Je trouve que c'est un vrai beau sujet, que nous mettrons à l'ordre du jour des prochaines réunions du CCPQSPEA. C'est une manne financière que la France n'utilise pas suffisamment, à mon goût, et en tout cas, pas suffisamment pour l'eau.

Voilà ce que je voulais en dire. Je suis très heureuse que nous en parlions aujourd'hui. C'est vraiment d'actualité. Je propose que la salle puisse disposer d'un temps d'échange avec François Guerber ou Pierre-Alain Roche.

Echanges avec la salle

Guy Leclerc

Directeur « Eau et grands projets » chez PwC

Je voudrais savoir si dans le cadre de ce rapport, vous aviez jeté un petit coup de projecteur sur les cas particuliers des collectivités très touristiques, où l'on peut avoir 5 000 habitants hors saison et 50 000 ou 70 000 habitants en saison, avec souvent comme corollaire des parties fixes et des coûts d'abonnement très élevés ? Pour autant, ce n'est pas le cas de toutes les collectivités touristiques. Il peut donc y avoir des disparités très importantes.

François Guerber

Vous avez vu le tableau des facteurs, mais nous n'avons pas pu tout détailler. En dehors du fait de savoir s'il y a une adduction d'eau longue ou compliquée, s'il y a des traitements, en dehors de tout le cycle de l'eau, la taille de la population est un facteur très important, parce qu'il y a des économies d'échelle. Dans le cas de zones touristiques, c'est effectivement quelque chose qui, automatiquement, augmente les investissements à faire, puisque dans certaines communes, il y a un facteur de 10 en période touristique par rapport à la population qui est là toute l'année. Cela se sent moins au niveau du tarif, parce que les neuf personnes sur dix qui viennent en été consomment. Ramené au prix de l'eau, ce n'est pas un facteur de 1 à 10. Mais c'est certainement un facteur explicatif, que nous proposons de suivre au travers des rapports sur la qualité et le prix des services, les RPQS, et qui pourrait entrer dans le système d'information pour permettre des analyses justes.

Guy Leclerc

Je pensais au cas particulier de la commune du Lavandou, où j'ai une structure, où nous avons des parties fixes et des prix d'abonnement absolument exorbitants, sachant qu'aucun audit n'a été opéré auprès du délégataire, qui a eu son contrat avant la loi Sapin. Je pense que quelques contrôles pourraient être effectués.

Mais ce qui m'intéressait, au-delà de cela, c'est une sorte de benchmark. J'ai pu observer que dans d'autres collectivités où il y avait cette variabilité de 1 à 10, les parties fixes étaient beaucoup moins importantes. Cela veut dire qu'il peut y avoir des péréquations, notamment lorsqu'il y a une extension au niveau de la collectivité et donc, une mutualisation.

Pierre-Alain Roche

Il faut tout de même avoir en tête que si l'on raisonne sur les charges, 80 % des charges du service sont fixes, et si l'on raisonne sur les tarifs, que 80 % sont variables, en ordre de grandeur, sur l'ensemble de la France. Aujourd'hui, nous sommes dans un système où l'on essaie, par la vente au mètre cube, d'amortir des charges fixes, avec les effets de ciseaux que

l'on connaît. C'est une structure qui est peu stable et peu satisfaisante. Dans le rapport, nous ne disons pas qu'il faut abaisser les parts fixes dans les abonnements. Il est très bien que tu aies de quoi aller te promener au Lavandou et je trouve très bien que tu paies très cher ton eau au Lavandou, plutôt que ce soient les gens qui habitent au Lavandou et qui font le service de pizzas et de blanchisserie qui paient l'eau à ce prix-là. D'une certaine façon, dans cette répartition saisonnière, il y aussi des éléments d'équité sociale qu'il faut prendre en compte dans l'analyse des coûts. Je ne suis pas certain qu'il soit extrêmement pertinent, à la fois en termes d'équité et en termes économiques, de privilégier les usagers saisonniers à travers l'abaissement des parts fixes.

Guy Leclerc

Mais la partie fixe est payée par tout le monde, y compris ceux qui sont là à l'année.

Pierre-Alain Roche

Certes, mais quand on consomme toute l'année, la part de la consommation variable est plus importante, sauf si tu as une piscine. Dans ce cas, tu aggraves ton cas.

François Guerber

Je voudrais faire une suggestion qui va un peu au-delà de ce constat : on peut résoudre en partie ce problème en faisant une tarification saisonnière et en faisant payer l'eau plus cher dans la période d'affluence. C'est ce que font les Américains. Mais premièrement, cela exige qu'il y ait des compteurs à télérelève, puisqu'il faut pouvoir changer le tarif à une date donnée pour tout le monde. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je suis partisan des compteurs à télérelève, parce que cela permet de faire ce genre de choses. Je pense que l'on pourrait vérifier, dans un groupe de travail ou par la loi Brottes, si elle s'appliquait à des communes touristiques, que ces tarifications saisonnières sont moins régressives socialement que les augmentations de partie fixe. J'ajoute cependant une chose. Je connais un exemple, cité dans une thèse réalisée par un Suisse, qui trouvait que l'eau était beaucoup plus chère dans les stations touristiques en France qu'en Suisse. Ce pauvre gars s'était complètement trompé : il comparait la consommation d'un résident permanent dans une commune suisse à la consommation d'un copropriétaire venant dans une barre de 100 logements à Avoriaz, où les gens viennent globalement passer deux ou trois semaines par an, au maximum, et où la partie fixe à payer est de 100 € par logement. Cela veut dire qu'avant qu'ils aient consommé 1 m³, la barre de 100 logements a déjà payé 10 000 € à l'opérateur. C'est une pratique qui existe dans quantité de communes touristiques. Ensuite, s'ils consomment pendant trois semaines, quand vous divisez le total par le nombre de mètres cubes qu'ils ont consommés, on arrive à 8 ou 9 €/m³, ce qui paraît évidemment beaucoup plus cher que pour un habitant permanent suisse. Il y a vraiment matière à

discuter et surtout, à faire bien attention à ce que l'on prend en termes de comparaison. Je reviendrai tout à l'heure sur les comparaisons internationales, mais pas maintenant.

Claude Gatignol

Président du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Valognes, député honoraire de la Manche

La présentation qui nous a été faite m'interpelle un peu, parce que l'on semble faire un seul modèle pour tout ce qui concerne l'eau. Or je pense qu'il y a une dualité et je partage vos interrogations, Madame, et la grande inquiétude qu'il y a sur l'application de la loi NOTRe. Mon syndicat a renouvelé à 100 %, à l'unanimité, mon opposition à ce que nous soyons intégrés dans une immense structure XXL de 200 000 habitants, alors que moi, je représente 20 000 habitants l'hiver et un certain nombre en plus, l'été.

Pour vous avoir écoutés et avoir regardé les tableaux, je voudrais tout de même dire que l'agence de l'eau est particulièrement absente dans ce qui concerne l'eau potable. Il y a 0 % d'intervention de l'agence de l'eau, des départements, des Régions, en ce qui concerne le renouvellement des équipements. Pour l'assainissement, c'est autre chose. Il y a donc bien une dualité entre eau potable et assainissement.

Il y a une seconde dualité, et on le voit bien à travers les deux précédentes interventions : c'est la dualité qui existe entre un domaine urbain et un domaine rural. En ce qui me concerne, c'est uniquement rural : j'ai 20 000 habitants, 500 km de réseaux... Je voudrais simplement dire que mon taux d'indice linéaire de perte est à 0,71 et que, transformé en rendement de réseau, j'ai 83,4 % de rendement de réseau. Il est difficile de faire mieux dans un espace rural.

Quant à la mise en place d'un régulateur étatique et national, je vous rappelle que chaque année, la fameuse loi Barnier nous oblige à faire le rapport Barnier, qui est parfaitement public, et que les délégués syndicaux de mes 25 communes s'en saisissent pour poser de multiples questions et le répartir autour d'eux. Par conséquent, s'agissant de l'interrogation sur le prix, rassurez-vous : moi, ma ligne d'emprunt est de 0 €, j'ai le plus bas prix de l'eau de mon département et j'ai même obtenu le premier prix national Aqua Service Plus.

Je suis donc violemment opposé à l'idée de faire un seul modèle sous l'emprise de la loi NOTRe et j'espère que nous arriverons à obtenir une réforme de ce texte, qui est particulièrement dangereux pour l'efficacité et la performance sur le terrain.

Sophie Auconie

Je vais laisser Pierre-Alain répondre, mais étant moi-même élue locale et donc, très sensibilisée à cette problématique, j'ai quand même regardé ce qu'il en était du transfert des compétences de l'assainissement. Il y avait les mêmes inquiétudes, que l'on conçoit aisément, et pour autant, sur le plan de l'assainissement, les prix du mètre cube n'ont pas

augmenté de façon aussi importante que ce l'on craignait. Je pense donc qu'il faut que l'on regarde cela avec beaucoup de raison et que nous mesurons, les uns et les autres, les délais ou le temps que nous allons mettre à lisser notamment le prix de l'eau et à organiser toutes ces structures dans des structures fédérées que nous impose cette France dans un monde qui bouge. Nous sommes obligés de changer de modèle économique et social pour assurer la durabilité des services, à mon avis. C'est mon point de vue, même si j'ai vraiment la même interrogation que vous.

Ceci étant dit, nous avons fait, il y a quelque temps, un petit déjeuner sur le prix de l'eau, mais du côté des consommateurs. J'ai été absolument stupéfaite de voir que les Français ne savent pas quel est le prix de l'eau, combien ils consomment d'eau, combien ils paient d'eau à l'année. Ils ne le savent pas du tout, et ils ont le sentiment de payer des sommes colossales lorsqu'ils s'aperçoivent, en regardant les factures, qu'ils paient beaucoup plus cher de télécommunications, téléphone portable, Internet, box, etc., qu'ils ne paient de consommation d'eau. Il y a donc des choses qu'il faudrait peut-être revoir en termes de pédagogie.

Pierre-Alain Roche

Au sujet du régulateur, je ne dis pas qu'il faut instaurer un régulateur national. Je me suis sans doute mal exprimé. Il existe un régulateur national. Il est omniprésent dans l'ensemble des services, puisque l'ensemble de la qualité de l'eau distribuée, l'ensemble des rejets des stations d'épuration, l'ensemble des budgets annexes des collectivités sont vérifiés par tout un ensemble de services de l'État. Il y a donc un régulateur national, qui est dispersé entre différentes directions, différents services, et qui exerce un rôle très présent de régulation. Je travaille beaucoup dans les Outre-mers, où la situation est difficile, et je peux vous dire que ce besoin de régulation pour arriver à avoir des comptes qui tiennent la route dans un certain nombre de services est important. Ce que nous disons, c'est que ce régulateur national ne joue pas aujourd'hui son rôle d'éclairage à partir des données qui sont collectées parce que la multiplicité des rapports que vous citez, que nous proposons de poursuivre et de renforcer dans l'information au public, ne fait pas une information du public au sens général. Cela fait une information locale, mais cela ne fait pas circuler l'information pour comprendre pourquoi les choses sont ici, de cette façon-là. Est-ce que c'est la performance, ce que vous dites très bien ? Vous êtes fier de votre service et je ne vois vraiment pas pourquoi nous ne serions pas fiers avec vous de vos performances : à ce que vous dites, elles sont absolument exceptionnelles. Tant mieux et bravo. Le régulateur ne peut que le constater, ne peut que vous encourager à poursuivre dans cette voie.

Pour ce qui concerne l'intervention des agences de l'eau, grosso modo, les agences de l'eau prélèvent du fonctionnement, puisqu'elles prélèvent une tarification sur le consommateur, et elles aident les collectivités à investir. Aujourd'hui, nous avons dit, et c'est logique, que

l'aide porte sur les usines de production d'eau potable. N'oubliez pas qu'une bonne partie des usines de production d'eau potable, que l'amélioration des normes ont été aidées par les agences de l'eau tout au long de leur histoire. Vous avez certainement bénéficié, à un moment ou à un autre, de la protection des captages, etc. Vous avez donc historiquement bénéficié d'un certain nombre d'aides, mais vous les avez oubliées, et le système n'est pas dédié, a priori, au renouvellement des réseaux. Ce qu'il a permis, et nous l'avons quantifié, c'est de faire un transfert de l'eau potable vers l'assainissement, grosso modo, à travers ce mécanisme-là. Il ne s'agit pas tellement d'un transfert entre catégories d'utilisateurs : cela, c'est mineur. En revanche, on a aidé massivement la France à s'équiper en assainissement en prélevant de l'argent sur l'eau potable. On a donc aidé de l'investissement. Aujourd'hui, on constate dans beaucoup de collectivités que les renouvellements des réseaux, qui étaient censés se faire en bon père de famille, sur la base de la facture d'eau, ne se sont pas faits à un rythme globalement raisonnable. Nous sommes donc confrontés à une nouvelle difficulté : ceux qui ont bien pris leurs responsabilités, procédé au renouvellement, et qui ont les superbes taux de fuite que vous avez, vont se trouver les dindons de la farce d'un mécanisme dans lequel ceux qui n'ont pas réinvesti dans le réseau vont bénéficier d'aides pour le renouveler. D'une certaine façon, quand on réinvestit et que l'on demande aux agences de l'eau de réinvestir, il faut le faire de façon adaptée et parcimonieuse. L'un des critères que nous avons retenus dans les propositions que nous faisons – nous n'avons pas tout détaillé – était que les taux d'abonnés par linéaire de réseau étaient un des facteurs importants de la difficulté financière d'un service. Ce n'est pas compliqué à comprendre : vous vendez moins d'eau avec le même réseau parce que vous avez moins d'abonnés. Il est donc logique, et nous l'avons montré, qu'il y ait une difficulté particulière en milieu rural. D'ailleurs, tous les mécanismes qui ont été mis en place depuis l'origine sont des mécanismes qui transfèrent de l'argent du milieu urbain vers le milieu rural. Ce n'est pas original pour l'eau : cela existe dans beaucoup d'autres domaines. Le facteur que vous décrivez, qui est parfaitement juste, à savoir la difficulté particulière non pas des petites collectivités rurales, mais simplement, des services qui ont des charges de service plus importantes parce que l'on se trouve en milieu diffus et que l'on a voulu apporter l'eau à tout le monde, est un facteur objectif qui permet de dire qu'il faut cibler les aides des agences de l'eau pour le renouvellement de ces réseaux-là plutôt que d'autres. Les réseaux de la région parisienne, qui ont de très fortes densités en petite couronne et en particulier à Paris, n'ont pas besoin du même système d'appui. C'est évident.

Sophie Auconie

Toujours pour répondre, avant de prendre une autre question, je suis entièrement d'accord avec vous sur le financement de renouvellement des réseaux d'eau. Je suis dans l'agence de l'eau Loire Bretagne. Mon agence ne finance pas le renouvellement du réseau d'eau, comme beaucoup d'agences de l'eau, et je trouve que c'est la double peine, parce que cela veut dire

qu'une collectivité qui, très en amont, a assuré un maillage de l'accès à l'eau potable, est aujourd'hui pénalisée par rapport à une collectivité qui ne l'a pas fait et qui accède à des aides et à des subventions de l'agence pour créer un réseau nouveau. Je trouve cela assez injuste. Mais je suis à l'agence de l'eau, je suis au CNE, au titre des collectivités, et j'essaie de vendre cela, je défends cela et j'espère que nous arriverons un jour à quelque chose.

Lætitia Guérin-Schneider

Chercheuse à l'Irstea (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture)

J'ai une première réaction par rapport aux conclusions et aux propositions du rapport. Je dois dire que j'adhère à beaucoup de choses qui ont été écrites. Cela fait un petit moment que je milite pour développer la régulation des services d'eau potable et d'assainissement. Il existe tout de même un précédent : à la fin des années 1990, nous avons eu toute une série de rapports, qui, d'ailleurs, ont conduit à mettre Sispea en place, qui insistaient aussi sur l'importance d'avoir un relais d'appui à travers l'ingénierie publique, à l'époque, pour que la fonction de régulation soit non seulement développée au niveau central, mais aussi avec des relais au niveau local. Nous savons ce qu'il est advenu : il y a eu un changement de majorité en 2002 et le projet de haut conseil a été énormément révisé dans ces ambitions.

Ceci m'amène à ma question, dans le contexte actuel. Quels sont les retours que vous avez sur les propositions contenues dans le rapport en termes d'écoute ? Y a-t-il certaines mesures qui ont plus de chances que d'autres d'être prises en compte dans un proche avenir ?

Pierre-Alain Roche

Nous avons comme base de réponse la délibération du Comité national de l'eau de la semaine dernière. C'est donc tout récent. Comme je le disais, tout ce qui pousse à améliorer, dans le système actuel, sans la qualité des rapports des services publics, l'information des usagers, les propositions que nous avons faites pour supprimer les prélèvements sur les agences de l'eau... Il faut faire la différence, parce que comme je le disais, les agences de l'eau sont un convertisseur de fonctionnement pour l'eau potable en investissement pour l'assainissement, pour schématiser, sur le plan macroéconomique. Les prélèvements sur les budgets des agences ou de l'Onema, maintenant, sont une TVA additionnelle. On l'utilise pour faire d'autres choses. Nous sommes dans un mécanisme qui fait que quand on parle de la TVA, on parle aussi des prélèvements. C'est la même chose. Cela a été repris par le CNE. Mais la probabilité que ces dimensions-là des propositions soient reprises à leur compte est assez modeste, il faut le reconnaître, depuis que les messages sont émis et qu'ils ne sont pas entendus. Nous avons cependant souhaité le refaire dans ce rapport pour dire à quelque gouvernement que ce soit qu'il fallait tout de même un peu cohérence. On ne peut pas pleurer sur le prix de l'eau pour le consommateur et que l'État, dans le même moment, soit

un préleveur significatif sur ce prix-là. Au bout d'un moment, même si tu as décrit le système où l'eau paie l'eau comme très positif, cela ne paie pas 50 000 autres choses, déjà parce que c'est fragile. On ne peut pas compter que sur la facturation pour renouveler les services. Je suis en train de rédiger un rapport sur les eaux pluviales, pour lesquelles nous avons une difficulté de contribution publique, qui n'est pas un enjeu, et nous n'avons pas le consommateur facile derrière. Je pense que tout le monde est d'accord avec cette dimension : les agences vont faire des efforts pour améliorer le dispositif, avec les réserves que j'ai décrites. Je pense que tout cela va bien fonctionner.

Là où je suis un peu plus inquiet, c'est devant la relative réticence à renforcer la visibilité de ces prix. Nous avons montré que le système issu de tous les travaux des années 1990, auxquels tu as largement contribué, avait permis de faire un premier jalon de cette régulation par la mise en lumière. C'était une première étape. Nous avons aujourd'hui devant nous le fait que l'on va abandonner cette idée franco-française que chaque commune doit être l'autorité organisatrice. Nous allons entrer dans la strate des pays européens qui, avec 2 000 autorités organisatrices, ont encore beaucoup plus d'autorités organisatrices que tous les autres, mais dans un écart qui sera beaucoup plus faible. Nous allons donc commencer à devenir présentables sur la scène internationale en termes d'organisation de nos structures. Aujourd'hui, lorsque nous expliquons que nous avons 5 000 autorités organisatrices des services et qu'en France, nous sommes les meilleurs gestionnaires de l'eau, tout le monde nous rit au nez. Cela pas de sens, vis-à-vis d'autres pays qui ont 10, 20 ou 50 autorités organisatrices d'un service, parce que c'est un service industriel et commercial qui doit répondre à ces logiques. Avec nos 2 000 autorités organisatrices, nous pourrions nous permettre, dans les cinq années à venir, des activités de contrôle et de régulation qui sont un peu plus solides que celles qui étaient possibles dans les années 1990. C'est ce handicap, qui sera peut-être remis en cause par de nouvelles dispositions législatives – ce qu'à titre personnel, je regretterais, parce que je me suis prononcé très clairement sur le sujet depuis de nombreuses années : nous avons trop d'autorités organisatrices. Si les gouvernements successifs confirment leur réduction en ordre de grandeur, avec des modalités d'accompagnement, parce que c'est évidemment très compliqué et très difficile, il sera temps d'améliorer l'information drainée par ce système et donc de renforcer cette régulation par la mise en lumière.

Olivier Jacque

Ancien chef du service de l'eau et de l'assainissement de la ville de Paris

Je voudrais prendre un exemple qui est issu du SIAAP, autorité organisatrice et opérateurs complètement mélangés. Le SIAAP ne reçoit rien des collectivités territoriales pour l'eau pluviale. Aujourd'hui, on peut dire que près de 40 % de la redevance au SIAAP ne devrait pas être payée par l'utilisateur de l'eau. Moins de 50 % de l'eau qui entre au SIAAP paie une redevance. Cela fait vingt ans et quatre rapports de la chambre régionale des comptes que

c'est dénoncé. Il n'y a aucun changement depuis vingt ans ! Je doute fort que l'on puisse changer quelque chose si quoi que l'on fasse, personne ne réagit.

Pierre-Alain Roche

À propos de l'apport sur les eaux pluviales, dans le prochain rapport, nous parlerons très explicitement de cette question-là, qui est une vraie question. Je ne la présenterais pas exactement dans les mêmes termes que toi, mais ils ne seraient pas très différents. C'est un vrai sujet, sachant qu'il y a des outils qui permettent de répondre à la question que tu évoques. Nous aurons des propositions dans ce domaine également.

Sophie Auconie

La question de l'eau évolue avec le monde qui bouge.

Un participant

C'était une question d'ordre un peu général. Avec la disparition des dotations publiques, à l'heure actuelle, et les prélèvements d'État qui ont été faits auprès des agences de l'eau, j'aimerais savoir, en valeur absolue, depuis cette origine, quel est le montant exact qui a été prélevé par l'État, parce que cela vient en déduction de tous les investissements publics, partout.

Pierre-Alain Roche

Je n'ai plus le chiffre exact en tête – mais nous l'avons indiqué dans le rapport – parce que le bilan a été très fluctuant. Parmi les flux, il y en a un qui est un peu inquiétant. Traditionnellement, il y avait 500 M€ qui venaient des départements pour les services publics d'eau potable et d'assainissement, à travers qu'ils apportaient aux communes rurales. Cela fait plusieurs années que le thermomètre est cassé : personne n'est capable aujourd'hui de dire quel est le flux qui vient des départements. Nous avons fait une estimation aux alentours de 200 M€ à partir de quelques agences de l'eau, mais je pense que le chiffre de 200 vient de notre rapport. En tout cas, il recoupe ce que nous avons nous-mêmes établi, mais ce n'est pas extrêmement solide. C'est aussi une vraie difficulté, parce que c'était de l'argent du contribuable hors système de l'eau.

Sophie Auconie

Pour moi, c'est tout à fait un impôt. Un impôt indirect, mais ce prélèvement, conjoncturellement, ne correspond absolument pas à ce dont ont besoin nos territoires, vous avez entièrement raison. Je crois que cela représente plusieurs centaines de millions, pour le moment. C'est quelque chose que nous dénonçons régulièrement au CNE. Nous saisissons directement M. Mitteault, le directeur général de la DEB (direction de l'eau et de la biodiversité), sur ce sujet-là. Jean Launay, président du CNE, intervient aussi régulièrement

en réunions publiques, y compris auprès de la ministre, pour sensibiliser celle-ci à la problématique que cela pose, d'autant plus que les dotations aux collectivités sont de plus en plus réduites et que les syndicats d'eau sont moins intervenus, compte tenu des mouvements annoncés. Ils attendent d'être dans la nouvelle autorité organisatrice. Dès lors, pour les travaux et le renouvellement des réseaux, c'est un véritable sujet. C'est la raison pour laquelle je pense que nous devons être plus créatifs et plus inventifs dans les financements de toutes ces infrastructures d'eau.

En ce qui concerne les fonds structurels européens, lorsque j'étais parlementaire européenne, les canaliseurs de France et la FNTF, qui nous accueille aujourd'hui, nous avaient demandé d'intégrer une mesure dans la politique régionale pour que l'Europe finance tout ce qui concerne l'eau en Europe. J'ai porté cet amendement, nous l'avons fait adopter à la quasi-unanimité des 754 députés européens. Aujourd'hui, c'est une mesure qui est accessible pour nos territoires. Il faut que les Régions l'adoptent dans leur propre programme opérationnel pour qu'enfin, on puisse le faire. Ce n'est pas si simple que cela. Nous sommes en train de le faire avec le CCQSP, le CNE et le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE). Tous ces gens-là sont en train d'examiner la question afin d'essayer, en attendant qu'il soit mis un terme à ces prélèvements, puisqu'à mon avis, c'est l'objectif auquel nous devons arriver, d'être inventifs sur les financements.

Un intervenant

Il est très difficile, administrativement, de monter des dossiers Feder.

Sophie Auconie

Mais cela, c'est la France, une fois de plus. Il ne faut pas jeter l'opprobre sur l'Europe. L'Europe est très contrôlée, mais la France est particulièrement complexe dans son organisation administrative, ce qui fait que les dossiers Feder et FSE, c'est-à-dire tous ces dossiers européens, sont d'autant plus compliqués, en France. J'ai comparé avec le système allemand et le système suédois et c'est tout de même plus simple là-bas.

Bernard Barraqué

Directeur de recherche émérite du CNRS au Cired

Je voudrais vous parler un peu des toutes premières images de votre PowerPoint, parce qu'autant j'ai contribué aux comparaisons européennes, autant ce qui est présenté là me paraît un peu sujet à caution. Permettez-vous tout de même de dire juste un mot. Ce que je trouve particulièrement incroyable, c'est que l'on prenne la TVA sur un impôt. La Lema a en effet entériné le fait que les redevances des agences de l'eau sont des impôts, et il n'y a pas de raison de prendre la TVA sur un impôt.

Pierre-Alain Roche

C'est peu.

Bernard Barraqué

C'est peut-être peu mais c'est une question de principe. Je fais partie des gens qui ne supportent plus du tout que la haute administration des finances de notre pays se moque du monde comme elle se moque du monde. Passons sur le sujet : je pense que nous en parlerons le 27 janvier.

Pourquoi le prix de l'eau est-il apparemment beaucoup plus élevé au mètre cube en Allemagne qu'en France ? Cela fait déjà des années que nous disons, avec mes copains allemands et européens, dans nos projets de comparatifs européens, que la raison est la suivante : les Allemands ont une infrastructure plus importante par habitant. Vous êtes tous d'accord, vous avez dit : 80 %. Ils consomment moins d'eau par personne et ils dé-cohabitent. Ce sont toutes sortes de raisons pour lesquelles ils arrivent à un prix beaucoup plus élevé. Si, comme il l'a d'ailleurs été suggéré dans le rapport, au lieu de 120 m³, nous prenions 100 m³ ou, comme dans une ville moyenne dans laquelle j'ai travaillé en France, la consommation des résidents domestiques est de 75 m³, le poids de la partie fixe serait beaucoup plus important. Le prix au mètre cube serait donc beaucoup plus élevé et nous nous rapprocherions des Allemands. Quant aux Danois, si c'est aussi élevé au Danemark, c'est parce qu'il y a beaucoup de taxes qui sont prises sur l'eau et qui vont ailleurs que sur l'eau. C'est un peu comme chez nous, mais en pire. Je me suis notamment aperçu que les Danois finançaient énormément le pluvial à partir de la facture d'eau et apparemment, cela fait beaucoup moins débat que chez nous. Chez nous, théoriquement, nous n'en avons pas le droit. À l'inverse, pourquoi l'Italie est-elle le pays où l'on paie l'eau la moins chère d'Europe ? C'est d'abord parce qu'en Italie, une bonne partie de l'assainissement ne couvre pas du tout ses coûts et qu'il y a beaucoup de petites régions en Italie. L'Italie, c'est la France avant les agences de l'eau, en quelque sorte. Dès lors, comme l'eau est si peu chère, il y a beaucoup de consommations d'eau qui sont faites et qui ne seraient pas faites si le prix de l'eau était correct et notamment, de toutes petites exploitations agricoles familiales qui sont raccordées à l'eau potable. J'appelle donc l'attention sur le fait que l'on ne peut pas comparer n'importe quoi.

Pierre-Alain Roche

De ce point de vue, nous avons en France une petite Italie qui s'appelle l'île de la Réunion. C'est exactement la même structure tarifaire, c'est-à-dire des consommations gigantesques avec des tarifs bas, qui arrivent à une facture qui, pour les familles, est à peu près équivalente à celles dont on parle en Martinique ou en Guadeloupe, où le prix est très haut, mais où les consommations sont plus basses.

Marc Laimé

Journaliste

Je voudrais évoquer trois points très rapides. Le premier d'entre eux – Pierre-Alain Roche ne m'en tiendra pas rigueur – est que soutenir qu'il y a une régulation en France est une pure fiction. Je vous en donne un exemple très rapide, mais je pourrais vous en donner des dizaines, parfaitement documentés. Ce soir, dans un département de l'Ouest parisien, 80 élus communautaires vont examiner un rapport d'activité du délégataire sur 23 contrats d'eau. Ils l'ont reçu par mail avant-hier. Cela fait 800 pages. Il n'y en aura évidemment pas un d'entre eux qui l'aura lu et le vice-président délégué en charge de l'eau et de l'assainissement a fait porter une délibération de prise d'acte, et « basta ». Des exemples tels que celui-là, il y en a des dizaines. Il n'y a pas de régulation. « *False point* ».

Deuxièmement, si M. Victoria était là, je lui rappellerais ce qu'il m'a dit à d'innombrables reprises depuis des années, et je pense qu'il ne me démentirait pas. Je prends donc la liberté de parler même en son absence. Je m'adresse à Monsieur, pour le renouvellement : on a vraiment une forme d'amnésie extraordinaire. On a oublié l'évaporation de près de 5 Md€ de prévisions de renouvellement qui ont disparu des années 1970 aux années 2000.

Le troisième point va aggraver les inquiétudes de Pierre-Alain Roche, mais cela fera de nouveaux rapports à l'avenir. Avec les nouveaux instruments juridiques que sont les SemOp, pour Suez, et les sociétés dédiées, pour Véolia, nous entrons dans un nouveau monde où il n'y aura aucun contrôle de quoi que ce soit. C'est l'institutionnalisation du conflit d'intérêts, et personne ne sera en capacité de contrôler quoi que ce soit.

Vous comprendrez donc que je me devais d'apporter un léger bémol à cette présentation, selon laquelle il existe une régulation en France. Non.

Pierre-Alain Roche

C'est toujours la même chose et cela rejoint l'intervention de tout à l'heure, mais l'examen et la présentation des rapports par le maire ou dans un syndicat, ce n'est pas de la régulation. C'est l'exercice de l'autorité organisatrice du service. La régulation, c'est ce qui se passe au niveau national, quand les services de l'État font ou ne font pas un contrôle. On mélange cela parce que l'on n'a pas dit clairement quel était le rôle de l'autorité organisatrice. On croit que le fait qu'il y a une autorité organisatrice qui contrôle une délégation, ce que vous dites, et ce qui est sa responsabilité puisque c'est elle qui a signé le contrat, veut dire qu'il s'agit de régulation. Non, ce n'est pas de la régulation. La régulation, c'est ce qui se passe à une autre échelle. Ce qu'il faut arriver à réguler, ce sont les autorités organisatrices, de façon à ce qu'elles prennent les bonnes mesures à l'égard de leurs opérateurs. Si aujourd'hui, beaucoup d'autorités organisatrices, comme l'évoque Marc Laimé, ne sont pas suffisamment attentives aux conditions de l'exercice du service par les opérateurs, c'est par un défaut de la régulation qui doit s'opérer sur les autorités organisatrices.

François Guerber

J'ajouterai une phrase qui répond un peu à plusieurs questions. À un moment, nous nous étions posé la question, pour le rapport, de ne parler que la loi NOTRe et de toutes les réformes comme l'axe directeur de tout ce que nous allons proposer, parce que tous les regroupements qui vont avoir lieu sont un peu une révolution, qui va impacter énormément de services, demander beaucoup d'efforts, et qui nécessite des accompagnements. Nos propositions peuvent paraître difficiles à mettre en œuvre, comme celle d'un système d'information plus performant, mais c'est dans l'idée d'accompagner justement ces discussions qui vont avoir lieu. Quand on regroupe X collectivités rurales autour d'une ville de plus grande importance, vous voyez bien tout ce dont nous avons discuté sur le fait que certaines ont bien renouvelé les équipements avant et pas d'autres, sur le fait que certaines paient plus cher. Si l'on n'a pas un minimum d'informations comparables, avec du benchmarking, comme nous le proposons, cela risque d'être difficile. Tout cela peut permettre d'accompagner et de mettre de l'huile dans les rouages de ce grand chambardement.

Sophie Auconie

Merci pour cette conclusion qui donne de l'optimisme par rapport à ce chantier important. Je propose que nous clôturons ce débat sur cette conclusion.

Je voudrais vous dire combien il est important que vous soyez tous à nos côtés le vendredi 27 janvier à l'Assemblée nationale. Nous comptons sur votre présence, parce que ce sera le moment ou jamais de participer à ce que sera demain une certaine forme de manifeste que nous proposerons. Nous sommes dans un espace-temps qui est très riche, puisque ce sera le temps des initiatives à porter auprès de ces hommes politiques. Nous avons donc besoin de votre savoir, de votre expertise, pour amender et enrichir le travail que nous vous proposerons ce jour-là. Rendez-vous, donc, le 27 janvier à 8 h 30 à l'Assemblée nationale. D'ici là, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.